

# CLIMA-WIN C EXISTANT GLOBAL

- Arrêté du 13 juin 2008 (rénovation des bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Prêt à taux zéro (arrêté du 30 mars 2009, titre II)

| Parois                    | Initial                |                         | Projet                 |                         | Référence              |                         |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                           | U[W/m <sup>2</sup> .K] | Surf. [m <sup>2</sup> ] | U[W/m <sup>2</sup> .K] | Surf. [m <sup>2</sup> ] | U[W/m <sup>2</sup> .K] | Surf. [m <sup>2</sup> ] |
| Parois vert. opaques (A1) | 2.63                   | 1585.34                 | 2.63                   | 1585.34                 | 0.36                   | 1585.34                 |
| Planchers (A2)            | 0.19                   | 172.82                  | 0.19                   | 172.82                  | 0.20                   | 172.82                  |
| Autres planchers (A3)     | 0.19                   | 71.41                   | 0.19                   | 71.41                   | 0.27                   | 71.41                   |
| Planchers bas (A4)        | 0.49                   | 332.76                  | 0.49                   | 332.76                  | 0.27                   | 332.76                  |
| Portes (A5)               | 0.00                   | 0.00                    | 0.00                   | 0.00                    | 0.00                   | 0.00                    |
| Baies sans ferm.(A6)      | 0.00                   | 0.00                    | 0.00                   | 0.00                    | 0.00                   | 0.00                    |
| Baies avec ferm.(A7)      | 0.00                   | 0.00                    | 0.00                   | 0.00                    | 0.00                   | 0.00                    |

Une partie des résultats du calcul de Cep : le bâtiment avant et après travaux, et la référence.

Ce module permet le calcul de  $Cep_{projet}$ ,  $Cep_{initial}$ ,  $Cep_{max}$  et  $Cep_{réf}$  conformément à l'arrêté du 13 juin 2008 et aux règles Th-C-E ex.

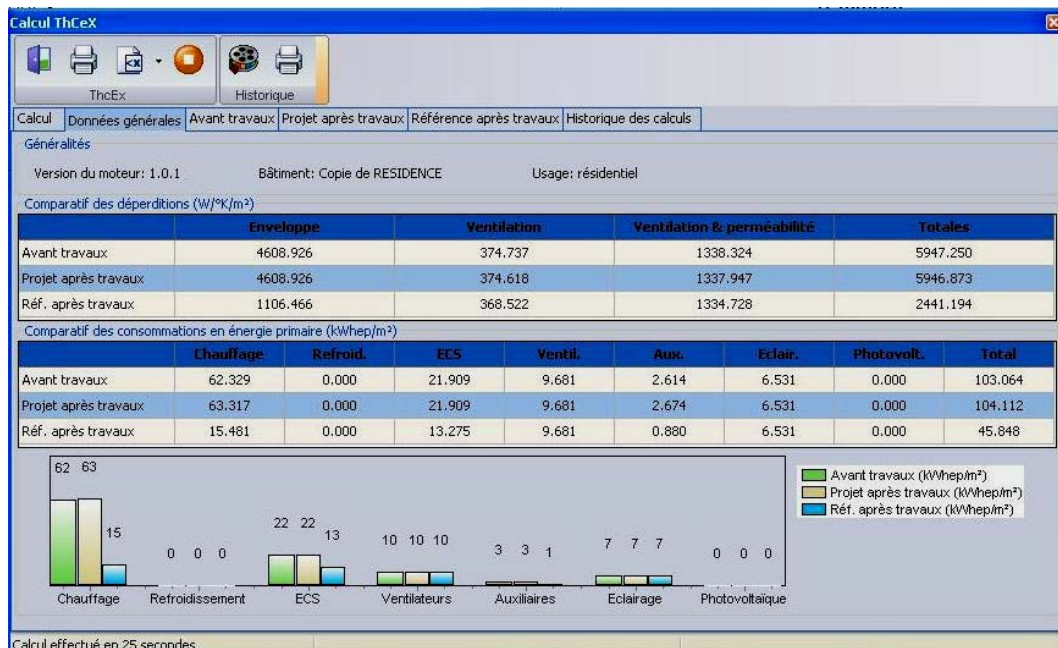
Le module C EXISTANT GLOBAL vérifie en outre que le projet respecte l'ensemble des dispositions prévues par la RT, par exemple les garde-fous de parois et de ponts thermiques. Il permet les calculs prévus par le titre II de l'arrêté du 30 mars 2009 (ÉcoPrêt à taux zéro) et autorise l'édition des documents exigibles dans ce cadre.

Ce module peut faire l'objet d'une saisie commune avec les modules :

- CLIMA-WIN THERMIQUE pour les calculs de  $UBât/UBât_{réf}$  et des déperditions (NF EN 12831);
- CLIMA-WIN CONFORT D'ÉTÉ pour la détermination de  $T_{ic}$  selon les règles Th-C-E Ex;
- CLIMA-WIN CLIMATIQUE pour le calcul des apports suivant la méthode de l'ASHRAE.

Les données peuvent être en grande partie récupérées depuis le module CLIMA-VIEW.

Les calculs sont effectués au moyen de la dernière version disponible du moteur fourni par le CSTB. La saisie suit point par point la réglementation : vous renseignez le bâtiment avant travaux et indiquez point par point quels éléments doivent être modifiés ou remplacés. Bien entendu, vous disposez de toutes les options habituellement offertes par Clima-Win : impressions, exportation, liaison avec le module graphique, sorties au format Word, ...



Les résultats à l'écran avec les histogrammes de consommations